DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 6 AOÛT 2018

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 AOÛT 2018

Date de la convocation : 31 juillet 2018 17 membres en exercice 13 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille dix huit, le six août à 17 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO - 1 rue Eliard Laude à Le Port, salle du Conseil Communautaire après convocation légale, sous la présidence de Mr Joseph SINIMALE, Président.

Secrétaire de séance : Mme Josie BOURBON

En séance du bureau communautaire du 02 07 2018, l'assemblée délibération a approuvé la délocalisation du Bureau Communutaire du 06 08 2018 à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Trois Bassins. Pour des raisons d'organisation la réunion n'a pas pu se tenir au lieu prévu. Par conséquence, l'assemblée valide le lieu de la séance du 06/08/2018 au siège du TCO à Le Port.

Délibération n° 2018_061_BC_1 :

RESSOURCES HUMAINES ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL - Modification du tableau des effectifs par création de postes

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé:

Il est proposé au Bureau communautaire la création des postes suivants :

- Deux emplois de téléopérateur affectés à la Direction de l'environnement,
- Un emploi de maquettiste affecté à la Direction de l'information et de la communication,
- Un emploi de webmaster affecté à la Direction de l'information et de la communication.
- Un emploi de technicien SIG affecté à la Direction de la planification, de l'aménagement urbain et de l'habitat,
- Un emploi de responsable de la Cellule Support Utilisateurs 300 affecté à la Direction des Systèmes de l'Information et des Organisations.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER la création des postes suivants dans les conditions susmentionnées :
 - Deux emplois de téléopérateur (Direction de l'environnement),
 - Un emploi de maquettiste (Direction de l'information et de la communication),
 - Un emploi de webmaster (Direction de l'information et de la communication),
 - Un emploi de technicien SIG (Direction de la planification, de l'aménagement urbain et de l'habitat).
 - Un emploi de responsable de la Cellule Support Utilisateurs 300 (Direction des Systèmes de l'Information et des Organisations).
- ARRÊTER le tableau des effectifs du Territoire de la Côte Ouest annexé au 31/07/2018,
- DIRE que les crédits sont prévus au budget 2018.

Délibération n° 2018_062_BC_2 :

COOPERATION DECENTRALISEE - Attribution d'une subvention à l'association Les Rencontres Alternatives pour l'organisation d'ateliers sur le recyclage à l'île Sainte-Marie (Madagascar) pendant le festival festival culturel "Tsola Bé"

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

<u>Résumé</u>: Projet central de la coopération décentralisée entre le TCO et la commune urbaine de Sainte-Marie, AGIR sur les déchets propose un appui à la commune urbaine de Sainte-Marie (Madagascar) pour la création d'un service de gestion des déchets adapté à ses besoins et à ses capacités économiques, sociales et institutionnelles. Si le projet AGIR connaît des difficultés pour la finalisation de son dimensionnement et donc le passage à la phase opérationnelle, les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement restent une demande forte des partenaires malgaches.

Dans ce contexte, et suite à des échanges avec l'ensemble des partenaires du projet, l'association Les Rencontres Alternatives, forte de ses précédentes actions à l'international, proposent d'organiser et d'animer pendant une dizaine de jours au mois d'août 2018 des ateliers d'arts créatifs afin d'initier le public, en particulier les scolaires et les artistes locaux, aux techniques de création d'objets à partir de matières récupérées et recyclées. A l'issue de ces ateliers, un char, construit à partir de matières recyclées, sera créé pour l'ouverture du festival culturel "Tsola Bé", le vendredi 30 août 2018.

Le budget prévisionnel de l'action intitulée « le recyclage : un nouvel art pour une meilleure gestion des déchets » s'élève à 5 695 €. Le plan de financement proposé par l'association Les Rencontres Alternatives prévoit une participation du TCO à hauteur de 1 700 €, soit 29 % du montant global de l'action.

A L'ISSUE DES DEBATS, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 14 CONTRE) DÉCIDE DE :

- NE PAS ATTRIBUER la subvention de 1 700 € sollicitée par l'association Les Rencontres Alternatives pour l'organisation de leur action intitulée le recyclage : « un nouvel art vers une meilleure gestion des déchets » .

Délibération n° 2018_063_BC_3 :

TRAVAUX ET PATRIMOINE-ECOCITE - Approbation du plan d'alignement partiel de la rue Leconte Delisle – Projet d'Itinéraire Privilégié Cœur de Ville – Commune de La Possession »

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

<u>Résumé</u>:Dans le cadre de la procédure d'alignement partiel de la rue Leconte Delisle située sur la Commune de La Possession et suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 au 31 mai 2018, le commissaire-enquêteur a transmis ses conclusions motivées aboutissant à un avis favorable.

Ce plan, accompagné d'un état parcellaire désignant les propriétés impactées, doit être approuvé avant l'accomplissement des formalités de publicité (Annexe au PLU, Publicité foncière etc.) permettant l'attribution au TCO, des emprises impactées par le plan d'alignement. La prise de possession des terrains interviendra après indemnisation des propriétaires concernés par cette procédure.

Les emprises privées seront maitrisées pour un coût d'environ 3000€ tandis que les emprises publiques seront mises à disposition à titre gratuit.

A L'ISSUE DES DEBATS, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE des conclusions favorables du commissaire- enquêteur ;
- APPROUVER le plan d'alignement partiel de la rue Leconte Delisle située sur la Commune de La Possession, en application de l'article R. 141-11 du code de la voirie routière :
- AUTORISER le Président à assurer les mesures de publicité et formalités nécessaires jusqu'au transfert de propriété ;
- AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires à la prise de possession des terrains et tous les autres actes relatifs à cette affaire ;
- DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 de la communauté d'agglomération aux chapitre et article correspondants.

Délibération n° 2018_064_BC_4 :

ENVIRONNEMENT - Modification et renouvellement de la convention pour la récupération d'objets et déchets en déchèterie à l'association Ekopratik (Répar'ali)

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

<u>Résumé</u>: L'association Ekopratik anime, entre autres, les « Répar'ali kafé » depuis plus de 4 ans maintenant. Elle œuvre ainsi contre l'obsolescence programmée (durée de vie de nos appareils électriques limitée volontairement) et sensibilise la population à la consommation responsable. En 2017, le TCO a signé une convention avec l'association pour la récupération de petits D3E en déchèterie. Cette convention est arrivée à échéance. L'association souhaite renouveler et élargir le champ de la convention de récupération.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER l'autorisation de récupération des déchets électriques à l'association Ekopratik sur les déchèteries du TCO.
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Délibération n° 2018_065_BC_5:

ENVIRONNEMENT - Autorisation de sortie d'engins de l'actif du TCO en raison de leur état de vétusté

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé: Dans le cadre de l'exploitation du centre de tri, le TCO avait fait l'acquisition d'un certain nombre d'engins nécessaires à la manipulation des déchets en vrac ou conditionnés en balle. Pour ce faire, il y avait des pelles mécaniques sur pneus ou encore des chariots élévateurs. De même, après l'incendie qui avait touché le centre de tri fin des années 2000, une ligne de tri provisoire avait été acquise et montée en extérieur pour maintenir une exploitation de ce site en mode dégradé. Ces matériels sont aujourd'hui arrivés en fin de vie et ils sont stockés sur une partie de la plateforme de tri des encombrants impactant les capacités d'exploitation du centre de tri. Dans ce contexte, il est proposé de sortir l'ensemble de ces équipements de l'actif du TCO et de procéder à leur cession par le biais d'une vente aux enchères.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER la cession des biens listés précédemment, qui se fera par le biais d'une vente aux enchères organisée par le Pôle de gestion des patrimoines privés / Domaine, de la direction régionale des finances publiques de la Réunion (DRFIP).
- AUTORISER le Président ou son représentant à accomplir toute formalité relative à cette affaire.

Délibération n° 2018_066_BC_6 :

ECONOMIE ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Régie d'Enseignements Artistiques du TCO - Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest : Octroi d'une dotation complémentaire au titre de l'exercice 2018

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

<u>Résumé</u>: Par délibération du Bureau Communautaire du 7 mai 2018, le TCO a octroyé une subvention d'un montant de trois cents quatre-vingt mille euros (380 000 €) à la Régie d'Enseignements Artistiques (REA) du TCO qui met en œuvre le projet d'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO). La Régie a entamé, depuis le début de l'année, une démarche de structuration financière et d'optimisation des recettes : mise en place de frais d'adhésion et de la régie de recettes, recherche de partenariats financiers, demandes de subvention auprès d'institutions, élaboration en cours d'une grille tarifaire, efforts de diminution des dépenses ...

Toutefois, les dépenses 2017 imputées sur le budget 2018 ainsi que le niveau de recettes actuelles escompté ne permettent pas à la Régie d'avoir une trésorerie suffisante afin d'honorer les dépenses engagées. De plus, les partenariats financiers n'ont pas été formalisés à ce jour, et ne permettent pas d'avoir une lisibilité certaine des subventions versées par les partenaires pour l'année 2018.

Par conséquent, afin de permettre d'établir des bases financières solides à ce projet innovant dans sa conception et un développement à la hauteur de ses ambitions, la Régie sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention complémentaire à hauteur de 167 500 € au titre de l'exercice 2018 afin de garantir la qualité de sa réalisation et sa mise en œuvre.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER l'octroi d'une dotation complémentaire d'un montant de cent soixante-sept mille cinq-cents euros (167 500 €) à la Régie d'Enseignements Artistiques du TCO, au titre de l'exercice 2018 :
- VALIDER le projet de convention de versement de la subvention complémentaire pour l'année 2018 ;
- AUTORISER le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2018_067_BC_7 :

ECONOMIE ET EMPLOI - Attribution d'une subvention à initiative réunion entreprendre pour l'année 2018

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

<u>Résumé</u>: L'Association Initiative Réunion Entreprendre est spécialisée dans l'accompagnement et le financement des entreprises locales au travers de prêts d'honneur. Les projets financés portent sur la création, la reprise ou le développement d'activités. La structure qui a adressé son bilan 2017au TCO sollicite pour l'accompagnement des projets sur l'Ouest une subvention de15 000 € pour 2018.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Réunion Entreprendre au titre de l'exercice 2018.
- AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2018_068_BC_8 :

ECONOMIE ET EMPLOI - Attribution d'une subvention à l'ADIE pour l'année 2018

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

<u>Résumé</u>: Adossée à un réseau national, l'association pour le Droit à l'Initiative Économique œuvre à La Réunion depuis 1994 en faveur du financement des micro-crédits à la création d'entreprises pour des publics n'ayant pas accès au recours bancaires classiques.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000€ à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique au titre de l'exercice 2018 .
- AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2018_069_BC_9 :

GEMAPI - EAU / ASSAINISSEMENT - Validation du plan de financement relatif aux acquisitions foncières phase 1 du dossier de protection contre les crues - Inondations des quartiers de l'Ermitage les Bains et de la Saline les Bains.

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

<u>Résumé</u>: Suite au transfert de la compétence GEMAPI aux intercommunalités, le TCO est compétent depuis le 01 janvier 2018 pour la mise en œuvre du projet PAPI Ermitage – Saline les Bains. Dans le cadre de la maîtrise foncière de cette opération, le TCO doit poursuivre la procédure d'expropriation initiée par la Commune. Ainsi, suite à l'arrêté de DUP obtenue le 15 mai 2017, il est prévu de poursuivre les démarches d'acquisitions foncières amiables et d'expropriation. Le périmètre de la phase 1 se compose de 56 unités foncières, pour un coût prévisionnel estimé de 1 632 774 euros H.T.

Il est proposé de demander une participation financière à hauteur de 40 % des dépenses des acquisitions foncières au titre du F.P.R.N.M (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit fonds Barnier). Le reste des acquisitions (60%) sera porté sur le budget GEMAPI de la collectivité.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le plan de financement ci-dessus du projet d'acquisitions foncières de la phase 1 du dossier de protection contre les crues/ inondation.
- AUTORISER le Président à solliciter auprès du Préfet, toutes les demandes de subvention relatives aux dépenses pour les acquisitions foncières du projet.

QUESTION DIVERSE

ENVIRONNEMENT – **ILEVA Traitement des déchets** – Participation financière du TCO en augmentation.

QUESTION DIVERSE

ÉCONOMIE ET EMPLOI - **Transfert des charges liées aux Zones d'Activités Économiques** – Demande de constat par arrêté préfectoral.